



Association Pour l'Aménagement du Quartier Seine de Juvisy-sur-orge
des voies ferrées aux bords de Seine - B.P. 3 91261 JUVISY-CEDEX

SEINE - I N F O R M A T I O N S

N° 2 - 1er Trimestre 1990

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Des voies ferrées aux bords de Seine, nous avons tous fait un travail remarquable :

- * En parlant autour de nous de l' A.P.A.Q.S. , contribuant ainsi au développement de notre association ...
- * En exprimant nos souhaits, en écrivant, en téléphonant, en se rencontrant, en parcourant nos rues et redécouvrant tout un quartier ...
- * En travaillant bénévolement pour l'amélioration de notre cadre de vie ...

... ensemble, continuons et développons l'A.P.A.Q.S. :

L' ANNEE 1990 SERA DECISIVE POUR L ENSEMBLE DE NOTRE QUARTIER !

L' A.P.A.Q.S. travaille activement : Mise en place de réunions d'échanges et d'informations avec , notamment, les associations d'ATHIS de VIRY et c... Rencontres avec les commerçants, les agents immobiliers, les administrations, les professions libérales ...

Nos objectifs immédiats sont de vous INFORMER par tout moyen , arriver à PARTICIPER à l'aménagement de notre quartier, atteindre les 200 ADHERENTS.

Vous trouverez dans ce second numéro de " SEINE-INFORMATIONS " :

- Révision du POS à JUVISY
- Bilan partiel de nos activités
- Nouvelles Brèves
- Sécurité des BIENS et des PERSONNES

... ainsi que deux annexes :

- 1) Plan de Zonage du quartier (très utile pour vous situer et ainsi mieux comprendre les évolutions)
- 2) Demande d'Adhésion et renouvellement de cotisations 90, (le second exemplaire est pour vos voisins, vos amis ...)

Nos Voeux :

- ==> Que la concertation soit une REALITE, exprimée en mots simples accessibles à tous .
- ==> Que les habitants aient une INFORMATION complète et sincère
- ==> Que les idées et souhaits de ceux qui vivent entre les voies ferrées et les bords de Seine PREVALENT sur les projets imposés par l'extérieur.

DE VOTRE DYNAMISME DEPEND NOTRE ASSOCIATION ET PAR CONSEQUENT
L'AVENIR DE CE QUARTIER , DES VOIES FERREES AUX BORDS DE SEINE.

Le président, Denis DUBRAY

1

LA REVISION DU PLAN d'OCCUPATION des SOLS (POS) A JUVISY

- QU'EST-CE QU'UN POS ? -

Le POS, plan d'occupation des sols, occupe une place de premier rang dans l'urbanisme de la commune et intéresse particulièrement les habitants puisqu'il :

- définit et délimite les différentes zones de la commune constructibles ou non, les espaces sauvegardés, les espaces verts,
- fixe les règles de construction : type d'occupation des sols, voiries, coefficient d'occupation (COS), emprise au sol, etc.
- inventorie un certain nombre de servitudes.

Le POS doit s'inscrire dans le cadre des orientations fixées par :

- la réglementation nationale
- le schéma directeur appelé jusqu'en 1983 schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (le SDAU) qui donne une orientation générale du développement urbain et rural.

C'est un document important qui fixe :

- La distinction générale des sols,
- Les grands équipements d'infrastructures (autoroutes, voies ferrées,...),
- Les zones préférentielles d'extension et de rénovation,
- La localisation des activités importantes.

- ELABORATION OU REVISION D'UN POS -

C'est la commune qui en a la responsabilité.

1) La prescription

C'est la mise à l'étude décidée par délibération du conseil municipal.

La délibération est transmise au préfet et notifiée au conseil régional, au conseil général, aux chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, aux maires des communes voisines ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés

Le Maire conduit l'élaboration du POS, transmet le projet aux instances impliquées ci-dessus, associe EVENTUELLEMENT et à son gré les associations d'usagers.

Les avis correspondants doivent être donnés dans les trois mois.

2) La Publication

Le POS est rendu public par arrêté du Maire après recueil des avis et adoption par le conseil municipal.

Cet arrêté est affiché en mairie un mois et publié dans deux journaux locaux.

3) L'Enquête Publique

les habitants n'étant pas associés à l'élaboration du POS ceux ci font connaître leurs observations lors d'une enquête publique obligatoire.

Le Maire fixe les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête, sa durée ne pouvant être inférieure à un mois, le nom du commissaire enquêteur et les modalités de consultation du dossier.

Les observations et critiques sont à consigner sur le registre d'enquête ou dans une note écrite.

Si les critiques tendant à défendre un intérêt purement privé sont rarement prises en compte une action concertée d'ordre général d'une association d'habitants peut aboutir à une modification du POS.

4) L'Approbation

Le POS éventuellement modifié est approuvé par une délibération du conseil municipal affichée 1 mois en mairie et publiée dans deux journaux locaux.

Le POS reste en permanence à la mairie à la disposition du public.

- LES SERVITUDES D'URBANISME QUI RESULTENT DU POS -

Toutes contraintes apportées par les lois d'urbanisme au droit de propriété constituent des servitudes et spécialement celles qui résultent du POS d'où l'intérêt de l'enquête publique.

Quelques servitudes :

- Le classement en zones : Le terrain est constructible dans des proportions variables ou non.

- Les normes du POS :

- Le COS, l'emprise maximale au sol,
- La surface minimale du terrain et / ou la longueur de façade,
- L'aspect des constructions,
- Le nombre des parkings etc.

- Les emplacements réservés pour les futurs équipements publics

- L'alignement et bien d'autres dont la liste est annexée au POS (passage de réseaux de canalisations, contraintes liées au chemins de fer, aux avions, etc.)

A.P.A.Q.S.

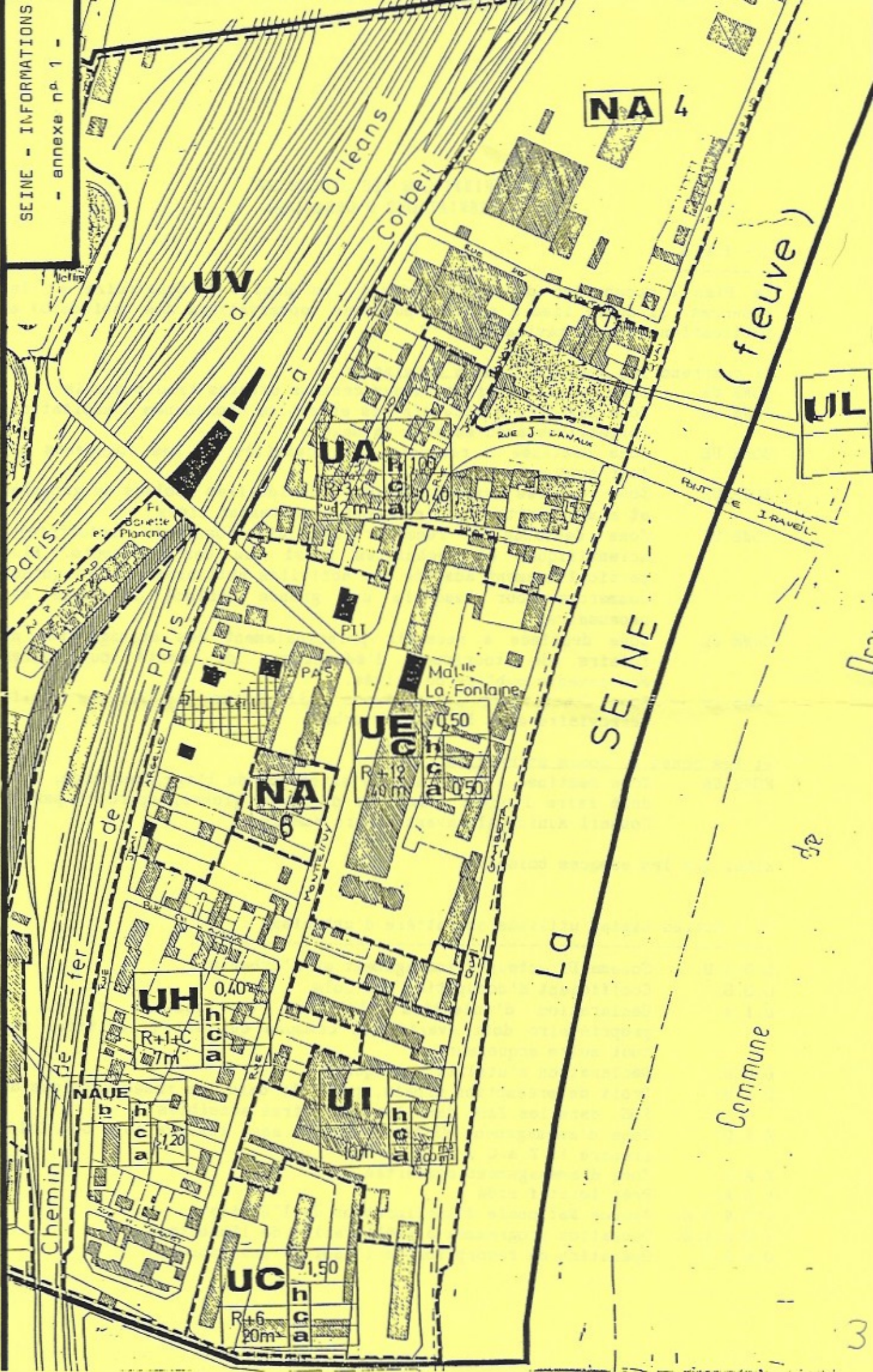
Des voies ferrées aux Bords de Seine B.P. 3

91261

JUVISY - CEDEX

SEINE - INFORMATIONS

- annexe n° 1 -



DEFINITIONS DES SIGLES ET
ABREVIATIONS D'URBANISME

1° - P.O.S.

Le Plan d'occupation des sols définit les droits à construire et les réserves. Il donne lieu à enquête publique (observations des habitants) et publication. Il est révisable.

Il comprend les Zones U : zones urbaines :

ZONE UA	Zone urbaine correspond aux centres urbains traditionnels
ZONE UC	Zone destinée à recevoir des ensembles coordonnés d'habitations collectives avec espaces paysagers
ZONE UE	Zone destinée à recevoir les activités et les logements qui leur sont annexés
ZONE UH	Zone réservée aux habitations individuelles isolées ou groupées et aux activités qui leur sont directement liées
ZONE UI	Zone destinée à recevoir des établissements industriels, scientifiques et techniques ainsi que des entrepôts. Plus particulièrement adaptée aux activités artisanales ainsi qu'aux commerces pour lesquels une grande surface de vente est nécessaire.
ZONE UL	Zone destinée à recevoir principalement des aménagements de loisirs de tourisme, d'éducation, de santé ou autres équipements publics ou privés.
ZONE UV	Zone d'activités spécialisées utilisée par le service public ferroviaire dans le secteur urbain.

et les zones N, zones naturelles :

ZONE NA	Zone destinée à recevoir une extension de l'agglomération. Elle doit faire l'objet d'un plan de masse global, approuvé par le Conseil Municipal, avant d'être aménagée.
---------	---

ainsi que les espaces boisés.

2° - Autres sigles utilisés en matière d'urbanisme :

S.D.A.U.	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
C.O.S.	Coefficient d'occupation des sols
D.I.A.	Déclaration d'intention d'aliéner (en cas de vente, le propriétaire doit avertir la commune qui est prioritaire sur tout autre acquéreur).
D.U.P.	Déclaration d'utilité publique
D.P.U.	Droit de préemption urbain, possible dans les zones urbaines du POS, dans les ZAD, dans les périmètres sensibles
Z.A.D.	Zone d'aménagement différé, dure 7 ans, renouvelable une fois, prépare la Z.A.C.,
Z.A.C.	Zone d'aménagement concertée.
P.L.A.	Prêt locatif aidé
l'A.N.A.H.	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
l'O.P.A.H.	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
O.R.H.I.	Opération de résorption de l'habitat insalubre

- LA REVISION DU POS A JUVISY -

Rappelons le calendrier tel qu'il nous a été présenté :

- 24 MAI 89 : Prescription par délibération du conseil municipal.
SEPTEMBRE 89 : Arrêté de mise en oeuvre.
SEPT.89 - JUIN 90 : Etude du projet.
Si un souci de concertation a été affirmé, dans les faits, les questions restent posées :
- Elaboration par QUI ?
- Objectifs poursuivis ?
- Statistiques et données permettant d'étayer les bases du futur projet ?
- Participation effective d'associations ?
- Programme de concertation des habitants par quartier ?
JUIN 90 : Délibération du conseil municipal arrêtant le projet du POS, recueil des avis des instances impliquées
SEPT - OCT 90 : Enquête publique
NOVEMBRE 90 : Rapport du commissaire enquêteur
DEC 90 - JANV 91 : Approbation du POS par le conseil municipal

A remarquer que la révision du POS se déroule en parallèle avec :

- La révision du schéma directeur de la région ILE DE FRANCE qui sera engagée début 90 à partir des données d'un " livre blanc " dont la rédaction était prévue pour décembre 89, *
Un groupe d'experts, qui pourrait à terme constituer un atelier départemental d'urbanisme, devrait recueillir les sentiments des communes associées courant 1990,
- L'élaboration d'un plan stratégique de déplacements (PSD) confié au syndicat des transports parisiens (STP),
Des groupes de travail devraient préparer un document final pour SEPTEMBRE 90.

Les éléments les plus significatifs devraient s'inclure dans le schéma directeur révisé.

Tout cela nous suggère naturellement une autre question :

QUEL IMPACT SUR LA REVISION DU POS A JUVISY ?

* et qui vient d'être présenté en ce début Février 90

BILAN PARTIEL de nos ACTIVITES

- * Création de l'association , avec tout ce que cela suppose : insertion au Journal Officiel, ouverture de compte bancaire, activités de bureau etc .
- * Actions d'Information aupres de la population du quartier grace aux tracts, manifestes, journaux ... , rencontres directes, etc .
- * Actions de sensibilisation des Autorités sur notre quartier :
Assemblée Nationale, Ministère de de l'équipement, du logement etc.
Secretariat d'Etat chargé de l'Environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, Préfecture de l'Essonne, Direction Départementale de l'Equipement, Mairie de Juvisy via l'APAJ, Présidences d'Associations, etc .
- * Conception, préparation et réalisation de l'Assemblée Générale de l'A.P.A.Q.S.
(diapositives sur fond musical, présentation du POS, discussions, ... , pot)
- * Participation aux différentes réunions organisées par la Mairie de Juvisy, participation à une réunion Athégienne entre leur municipalité les associations et les habitants, etc .
- * Adhésion au Bureau de liaison des Associations de sauvegarde de l'Environnement d'Ile de France, ainsi qu'à d'autres associations ou organisme.

COUPURE DE COURANT : 1 partie du quartier fut plongé dans l'obscurité le jeudi 25 Janvier en soirée ... L'origine en est la tempête qui a arraché les tôles de chez NATHAN , en limite de JUVISY ET D'ATHIS, sectionnant au passage les câbles électriques.
 Félicitations aux agents E.D.F. qui ont rapidement rétabli la situation, malgré les vents extrêmement violents qui continuaient de souffler !

C O F E R A C I E R : Les riverains de la rue Jean DANAUX ont constaté la présence de grues et matériels de levage dans ce secteur ...
 Le but était l'enlèvement de diverses machines industrielles...
 Que va devenir cet espace laissé libre ?

L'A.P.A.Q.S. assistera à la réunion organisée par la mairie (APAJ) le Mardi 20 Février ayant pour thème " la concertation de la population en matière d'urbanisme "
Venez nombreux, le sujet mérite votre présence.
 A ceux qui ne pourraient pas venir, nous communiquerons notre sentiment sur cette réunion.

INFOS PRATIQUES : ENCOMBRANTS

Le vendredi 9 Mars ;
 en déposant nos encombrants, pensons à respecter les droits du piéton ...

L' A. P. A. Q. S. recherche :
 ++++++
 Une photocopieuse OU tout autre système de reproduction économique ...

NOUVELLE ADRESSE POSTALE :

A. P. A. Q. S.
 Des voies ferrées aux bords de Seine
 B.P. 3
 91261 JUVISY - CEDEX

SECURITE DES PERSONNES : A L E R T E A L A P O L L U T I O N

En moins d'une semaine, DEUX alertes à la pollution au PYRALENE ont secoué notre région, à priori ce serait du à l'inconscience de petits malfrats en quête de métaux et plus précisément de cuivre...

- 1) Environ 250 Litres à EVRY ... en partie déversés dans la Seine !!!
- 2) 600 Litres estimés à JUVISY, Quai Gambetta, à l'ancienne usine SUPEMEC.

Pour notre préfecture, la situation ne présente aucun risque pour la population... Cependant, la Direction de l'eau et de la prévention des risques au Ministère de l'Environnement est moins affirmative ; il faut attendre (?) avant de se prononcer.

L'A.P.A.Q.S. interroge les autorités - à savoir : commune de JUVISY, préfet de l'ESSONNE, et Ministre de l'Environnement - et vous communiquera leurs réponses.

⚡ Citation d'un Juvisien : Il semble que les malfrats soient mieux informés sur de telles implantations que nos propres services public !

SECURITE DES BIENS : D A N G E R = I N C E N D I A I R E S

Ces derniers temps, deux véhicules de tourisme ont été brûlé sur le parking Jean DANAUX ... et sont toujours visibles au même endroit à l'heure ou nous écrivons cet article ! De quoi donner des idées !!!

L' A.P.A.Q.S. a signalé ces méfaits à la mairie par téléphone, et propose par écrit une réunion spécifique sur les problèmes de " Sécurité dans notre quartier " ... à suivre ...